

09 juil 2015 -13:44

## Rétrospective d'une année pas comme les autres !

L'année 2014 n'a pas été une année comme les autres ! Le 1er juillet 2014, la 6e réforme de l'Etat venait bouleverser le paysage des allocations familiales. Pour l'ancien ONAFTS (Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés), un changement de nom s'imposait devant ce tout nouvel éventail de tâches. FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales, publie aujourd'hui son Rapport d'activités 2014.

Jusqu'au 30 juin 2014, l'ONAFTS était l'institution publique de sécurité sociale qui gérait le régime d'allocations familiales des travailleurs salariés, une partie de celui du secteur public et les prestations familiales garanties.

Depuis le 1er juillet 2014, date de l'entrée en vigueur de la Loi générale relative aux allocations familiales (LGAF), l'ONAFTS est devenu FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales. FAMIFED est investie des mêmes compétences que l'ex-ONAFTS mais pour toutes les familles. C'est ainsi que FAMIFED gère à présent les dossiers des salariés (ou assimilés), l'ensemble du secteur public (à l'exception des administrations locales et provinciales), des dossiers d'indépendants et les prestations familiales garanties. Ceci fait de FAMIFED la plus grande caisse d'allocations familiales en Belgique. En 2014, la compétence des allocations familiales a aussi été transférée aux entités fédérées et le circuit de paiement est passé de 45 à 14 acteurs de paiement.

Concrètement en 2014, FAMIFED, c'est ...

- la gestion du circuit de paiement des allocations familiales belges à 1,6 million de familles et 2,7 millions d'enfants, pour un montant total des dépenses de 5,476 milliards d'euros .
- le paiement des allocations familiales à plus de 315.000 familles dont 98,52% ont reçu le paiement de leurs allocations familiales à la date prévue.
- 58 millions d'échanges de données électroniques qui ont permis d'examiner automatiquement le droit aux allocations familiales, sans que les familles ne doivent fournir d'informations complémentaires.
- 7.472 familles démunies qui ont droit à des prestations familiales garanties.
- 1011 collaborateurs dont 532 gestionnaires de dossiers au service, chaque jour, des familles
- 6 ministres de tutelle et un comité de gestion "interfédéral", composé à la fois de représentants des entités fédérées (pour lesquelles FAMIFED travaille depuis le 1er juillet 2014) et des partenaires sociaux.

En 2014, FAMIFED a ainsi connu une profonde transformation mais continue à miser avant tout sur l'efficacité de ses missions premières que sont la régulation de l'ensemble du circuit de paiement et le paiement correct et ponctuel des allocations familiales à toutes les familles.

Parallèlement à ce travail quotidien, FAMIFED participe aussi, à la demande des entités fédérées, aux nombreux échanges et groupes de travail mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la 6e Réforme de l'Etat.

Quelques grandes réalisations de FAMIFED en 2014:

- Digitalisation. En 2014, FAMIFED a digitalisé l'entièreté des dossiers actifs des bureaux provinciaux d'Anvers et de Liège. D'ici janvier 2017, l'ensemble des dossiers actifs des autres bureaux provinciaux et services de paiement de FAMIFED seront aussi digitalisés. Dans quelques semaines, les familles pourront par ailleurs consulter leur dossier en ligne.
- Nouveau site web. Dans une optique de modernisation, FAMIFED a lancé son nouveau site web le 1er juillet 2014 : [www.famifed.be](http://www.famifed.be). Dynamique et intuitif, le site Internet de FAMIFED se veut accessible et adapté aux besoins des utilisateurs (familles, professionnels, ...). Son design est parfaitement adapté aux tablettes et aux Smartphones.
- Télétravail et modes de fonctionnement efficaces. Le télétravail s'est largement étendu au sein de FAMIFED en 2014. Près d'un collaborateur sur deux a adopté ce nouveau mode de travail qui permet un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle et une gestion plus confortable des tâches. Parallèlement, de nouveaux outils de travail et divers canaux de communication ont été développés pour servir toujours mieux les familles.

Ci-dessous la [vidéo de présentation](#) du Rapport d'activités 2014.

Vous pouvez consulter et télécharger le Rapport d'activités 2014 sur [le site web de FAMIFED](#).

Personnes de contact :

- Pascale Mégat (FR) : 02/237 20 30
- Joke Verbeek (NL) : 02/237 25 42

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)